

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 23 mars 2020 à compter de 9h00 heures, par conférence téléphonique tel que prévue par les nouvelles règles gouvernementales.

(Correspondance du MAMH du 16 mars 2020)

Formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Jocelyne Lyrette, laquelle ont participé madame Audrey Robitaille, messieurs Jacques Rodgers et Gilles Richard.

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 9 heures.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

000-01 Ouverture de la séance ordinaire

000-02 Adoption de l'ordre du jour

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-01 Rapport annuel d'activités 2018-2019
(l'an 2 du schéma révisé pour adoption par le conseil)

300 - TRANSPORT

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 – Levée de la séance

E-230320-067

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

E-230320-068

Rapport annuel d'activités 2018-2019

(L'an 2 du schéma révisé pour adoption par le conseil)

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la municipalité de Grand-Remous doit produire annuellement un rapport d'activité en lien avec le plan de mise en œuvre inscrit dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie réviser de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE le Directeur du service de sécurité incendie, monsieur Sam Lefebvre, a déposé le rapport annuel d'activités pour l'année 2018-2019 (l'an 2 du schéma révisé) pour adoption par le conseil ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance dudit rapport annuel du plan local de mise en œuvre (2018-2019 / an 2) du Schéma de couverture de risque en incendie révisé de la municipalité de Grand-Remous ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller **Gilles Richard**, propose et il est résolu :

QUE la municipalité adopte le rapport annuel du plan local de mise en œuvre (2018-2019 / an 2) du Schéma de couverture de risque en incendie révisé de la municipalité de Grand-Remous ;

ET

QU'UNE copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Louis Gauthier, pour fins de transmission au Ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

E-230320-069

Levée de la séance

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 9h21 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvée toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur

général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.